

PUBLICATION LE 17 juin 2022

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE XML

Cet avis sera transmis au format XML aux supports suivant :

BOAMP

JOUÉ

AVIS

AVIS DE PUBLICITE

**MAIRIE DE BESANÇON**

Mme Anne VIGNOT - Maire

2, rue Megevand

25034 BESANCON

SIRET 21250056500016



L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Durée : 48 mois

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Type de pouvoir adjudicateur : Organisme de droit public

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

<b>Objet</b>	<b>Acquisition de balayeuses de voirie électriques</b>
<b>Référence</b>	2022-FCS-PAL-0149
<b>Type de marché</b>	Fournitures
<b>Mode</b>	Procédure ouverte
<b>Code NUTS</b>	FRC21
<b>Lieu principal de livraison</b>	Centre Technique Municipal 94 avenue Georges Clémenceau 25000 Besançon
<b>Durée</b>	48 mois
<b>Description</b>	Montant HT estimé pour la durée totale du contrat : 600000.0 Euro(s) H.T. Les seuils sont exprimés en quantité au sein des documents de la consultation. L'accord-cadre sera exécuté par la conclusion de marchés subséquents et l'émission de bons de commande dans les conditions du cahier des charges. Les prestations sont réglées par des prix unitaires. Acquisition de maximum 3 balayeuses aspiratrices articulées de chaussées et trottoirs électriques de l'ordre de 2m3 et des pièces détachées ou accessoires qui leur sont associés
<b>Code CPV principal</b>	<b>34144431</b> - Balayeuses aspiratrices  La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui
<b>Forme</b>	Division en lots : Non Les variantes sont refusées
<b>Quantité ou étendue</b>	Valeur estimée hors TVA : 600 000,00 €
<b>Options</b>	Non

Reconductions Non

Conditions relatives au contrat

**Autres conditions** Conditions particulières d'exécution :  
L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat.  
Aucune clause de garantie financière prévue.  
Le contrat prévoit le versement d'une avance, avec obligation de constituer une garantie à première demande en contrepartie.  
Les prix sont fermes.  
Le paiement des prestations se fera dans le respect du délai global de paiement applicable à l'acheteur.  
ressources propres ou emprunt

**Conditions de participation**

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

**Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions :

La liste des pièces de la candidature figure au règlement de la consultation

**Marché réservé : Non**

**Critères d'attribution** Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

**Offres** Remise des offres le **20/07/22 à 12h00** au plus tard.  
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.  
Unité monétaire utilisée, l'euro.  
Validité des offres : **6 mois** , à compter de la date limite de réception des offres.  
Modalités d'ouverture des offres :  
Date : le 20/07/22 à 14h00

**Dépôt** • **Déposer un Pli dématérialisé**

Renseignements complémentaires

Marché périodique : Non

Fonds Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

**Recours** Instance chargée des procédures de recours :  
Tribunal administratif de Besançon  
30, rue Charles Nodier  
25044 Besançon Cedex 3  
Tél : 03 81 82 60 00 - Fax : 03 81 82 60 01  
**greffe.ta-besancon@juradm.fr**  
**http://besancon.tribunal-administratif.fr/**  
Organe chargé des procédures de médiation :  
Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends  
1 rue du Préfet Claude Erignac  
54038 Nancy  
Tél : 03 83 34 25 65 - Fax : 03 83 34 22 24  
**caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr**  
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :  
- référé pré-contractuel (art L.551-1 et suivants du CJA pour les pouvoirs

adjudicateurs et L551-5 et suivants pour les entités adjudicatrices

- référé contractuel (art L551.13 et suivants du cja)

- recours en contestation de validité du contrat (jurisprudence Tarn et Garonne qui peut être exercé par les Tiers au contrat, sans considération de leur qualité dans les 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées

Envoi le 17/06/22 à la publication